FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ CONFORME AU RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 (REACH)

F2 OptiProp Super Bond Primer BASE

Version: 1.0 · **Date de révision:** 14.11.2026 · **Remplace la version:** 09/2025

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit	F2 OptiProp Super Bond Primer BASE
Autres moyens d'identification	F2 Primer Base
Type de produit	Mélange

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation identifiée	Primaire bicomposant pour supports métalliques du système de revêtement d'hélices F2 OptiProp : composant base, à mélanger avec F2 OptiProp Super Bond Primer ACTIVATOR. Pour usage grand public et professionnel.
Utilisations déconseillées	Aucune utilisation déconseillée connue. Utiliser uniquement selon la fiche technique et le mode d'emploi.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	F2 ECO Trading GmbH, Dommesgasse 16/31, 1110 Vienne, Autriche
Contact	info@f2eco.eu · f2eco.eu
Adresse e-mail de la personne compétente responsable de la fiche de données de sécurité	info@f2eco.eu

1.4 Numéro d'appel d'urgence

France	ORFILA (INRS) : +33 1 45 42 59 59 (24 h/24)
Belgique	Centre Antipoisons : +32 70 245 245 (24 h/24)
Luxembourg	Centre Antipoisons : 8002 5500 (numéro gratuit depuis le Luxembourg)
Suisse	Tox Info Suisse : 145 (depuis l'étranger +41 44 251 51 51, 24 h/24)
Tous les pays de l'UE	Numéro d'urgence européen : 112

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) :

Classe et catégorie de danger	Mention de danger
Skin Irrit. 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Skin Sens. 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Eye Irrit. 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Dangers physiques : non classé. Dangers pour le milieu aquatique : non classé.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).



GHS07 (point d'exclamation)

Mention d'avertissement **Attention**

Mentions de danger

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P261	Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P280	Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale.

2.3 Autres dangers

Le produit ne contient aucune substance PBT ou vPvB à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %. Propriétés perturbant le système endocrinien : aucune information disponible.

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants déclarés :

- Bisphénol réactif hybride (secret commercial)

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Contact avec les yeux	Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières ouvertes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Contact avec la peau	Enlever les vêtements contaminés et rincer soigneusement la peau à l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée, consulter un médecin.
Inhalation	Transporter à l'air frais et maintenir au repos. Consulter un médecin si la gêne persiste.
Ingestion	Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritation cutanée, réaction allergique cutanée (rougeur, démangeaisons, éruption), irritation des yeux (rougeur, douleur).

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Mousse, dioxyde de carbone, poudre sèche, eau pulvérisée.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser de jet d'eau plein ; il peut propager l'incendie.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non classé comme inflammable. Des fumées toxiques peuvent se dégager en cas d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

Les récipients exposés au feu peuvent être refroidis à l'eau. Porter un équipement de protection approprié.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuelle (voir rubrique 8).

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts, les eaux de surface ou le sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber les quantités importantes avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre et transférer dans des récipients. Traiter les déversements importants comme des déchets industriels.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Protection individuelle : voir rubrique 8. Élimination : voir rubrique 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Assurer une bonne ventilation lors de l'utilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Mélanger uniquement avec F2 OptiProp Super Bond Primer ACTIVATOR selon le mode d'emploi.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stocker dans les récipients d'origine bien fermés. Tenir à l'écart des sources de chaleur et protéger du gel.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la fiche technique et le mode d'emploi.

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Aucune valeur limite d'exposition professionnelle n'est indiquée pour les composants de ce mélange.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	Assurer une bonne ventilation lors de l'utilisation.
Protection respiratoire	Non nécessaire dans des conditions normales d'utilisation avec une bonne ventilation.
Protection des mains	Porter des gants de protection en caoutchouc.
Protection des yeux	Porter des lunettes de sécurité. Protection des yeux et du visage conforme à la norme EN 166.
Protection de la peau	Porter des vêtements de protection appropriés.
Mesures d'hygiène	Se laver après utilisation et avant de manger. Ne pas manger, boire ni fumer sur le lieu de travail.

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Couleur	Or
Odeur	Caractéristique
pH (20 °C)	7
Point d'éclair	Pas de données disponibles
Densité relative (20 °C)	1,05
Solubilité dans l'eau	Insoluble
Viscosité (20 °C)	Pas de données disponibles
Autres propriétés	Pas de données disponibles

9.2 Autres informations

Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité	Le mélange avec F2 OptiProp Super Bond Primer ACTIVATOR déclenche une réaction de durcissement exothermique (dégagement de chaleur, durée de vie en pot courte).
10.2 Stabilité chimique	Stable dans les conditions de stockage recommandées.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Des quantités mélangées importantes peuvent s'échauffer fortement. Ne mélanger que la quantité utilisée immédiatement et ne pas conserver le produit mélangé dans un récipient fermé.
10.4 Conditions à éviter	Chaleur et gel.
10.5 Matières incompatibles	Pas de données disponibles.
10.6 Produits de décomposition dangereux	Aucun connu dans des conditions normales de stockage et d'utilisation.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n

Toxicité aiguë	Non classé.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Provoque une irritation cutanée (Skin Irrit. 2).
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux (Eye Irrit. 2).
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Contient des substances sensibilisantes. Peut provoquer une allergie cutanée (Skin Sens. 1).
Autres classes de danger	Mutagénicité sur les cellules germinales, cancérogénicité, toxicité pour la reproduction, toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique et répétée), danger par aspiration : non classé sur la base des informations disponibles.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien : aucune information disponible.

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1 Toxicité	Non classé comme dangereux pour le milieu aquatique. Aucun effet néfaste connu sur l'environnement en cas d'utilisation conforme aux instructions.
12.2 Persistance et dégradabilité	Pas de données disponibles.
12.3 Potentiel de bioaccumulation	Pas de données disponibles.
12.4 Mobilité dans le sol	Pas de données disponibles.
12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB	Le produit ne contient aucune substance PBT ou vPvB à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %.
12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien	Aucune information disponible.
12.7 Autres effets néfastes	Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Éliminer les quantités importantes comme déchets industriels conformément à la réglementation locale. Ne pas déverser dans les égouts.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

Non classé comme marchandise dangereuse au sens des réglementations relatives au transport des marchandises dangereuses (ADR/RID, ADN, IMDG, IATA).

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	Non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non applicable
14.5 Dangers pour l'environnement	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucune connue
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non pertinent

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classé et étiqueté conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP). Fiche de données de sécurité conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), annexe II, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour ce mélange.

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Informations sur la révision

Version 1.0 du 14.11.2026, établie par F2 ECO Trading GmbH. Remplace la version 09/2025. Modifications par rapport à la version précédente :

- Rubrique 1 : coordonnées du fournisseur mises à jour (fournisseur UE : F2 ECO Trading GmbH) ; numéros d'appel d'urgence ajoutés.
- Structure alignée sur l'annexe II de REACH modifiée par le règlement (UE) 2020/878 (16 rubriques).
- Rubrique 2 : mentions de danger et conseils de prudence indiqués avec leurs codes et dans la formulation du CLP.

- Nom du produit aligné sur la gamme de produits (auparavant « F2 Primer Base »).
- Rubrique 2 : mention contradictoire concernant la classification supprimée.
- Rubrique 9 : valeur de viscosité retirée dans l'attente d'une vérification.
- Rubrique 10 : informations sur la réaction de durcissement exothermique ajoutées.

Texte intégral des mentions de danger de la rubrique 2

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

Abréviations

ADN : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures. ADR : Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route. CLP : règlement (CE) n° 1272/2008. IATA : Association du transport aérien international. IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses. PBT : persistant, bioaccumulable et toxique. REACH : règlement (CE) n° 1907/2006. RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses. STOT : toxicité spécifique pour certains organes cibles. vPvB : très persistant et très bioaccumulable.

Remarque

Les informations de cette fiche de données de sécurité reposent sur l'état actuel de nos connaissances et sur la version précédente de cette fiche. Elles décrivent le produit du point de vue des exigences de sécurité et ne constituent pas une garantie des propriétés du produit. Pour plus d'informations, voir la fiche technique, le mode d'emploi et l'étiquette, ou contacter le fournisseur.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ CONFORME AU RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 (REACH)

F2 OptiProp Super Bond Primer ACTIVATOR

Version: 1.0 · **Date de révision:** 14.11.2026 · **Remplace la version:** 09/2025

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit	F2 OptiProp Super Bond Primer ACTIVATOR
Autres moyens d'identification	F2 Primer Activator
Type de produit	Mélange

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation identifiée	Primaire bicomposant pour supports métalliques du système de revêtement d'hélices F2 OptiProp : composant activateur (durcisseur), à mélanger avec F2 OptiProp Super Bond Primer BASE. Pour usage grand public et professionnel.
Utilisations déconseillées	Aucune utilisation déconseillée connue. Utiliser uniquement selon la fiche technique et le mode d'emploi.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	F2 ECO Trading GmbH, Dommesgasse 16/31, 1110 Vienne, Autriche
Contact	info@f2eco.eu · f2eco.eu
Adresse e-mail de la personne compétente responsable de la fiche de données de sécurité	info@f2eco.eu

1.4 Numéro d'appel d'urgence

France	ORFILA (INRS) : +33 1 45 42 59 59 (24 h/24)
Belgique	Centre Antipoisons : +32 70 245 245 (24 h/24)
Luxembourg	Centre Antipoisons : 8002 5500 (numéro gratuit depuis le Luxembourg)
Suisse	Tox Info Suisse : 145 (depuis l'étranger +41 44 251 51 51, 24 h/24)
Tous les pays de l'UE	Numéro d'urgence européen : 112

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) :

Classe et catégorie de danger	Mention de danger
Acute Tox. 4	H302: Nocif en cas d'ingestion.
Skin Irrit. 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Skin Sens. 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Eye Irrit. 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Dangers physiques : non classé. Dangers pour le milieu aquatique : non classé.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).



GHS07 (point d'exclamation)

Mention d'avertissement **Attention**

Mentions de danger

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P261	Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P280	Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.
P301+P312	EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P330	Rincer la bouche.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale.

2.3 Autres dangers

Le produit ne contient aucune substance PBT ou vPvB à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %. Propriétés perturbant le système endocrinien : aucune information disponible.

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants déclarés :

- Bisphénol réactif hybride (secret commercial)
- 3-Aminopropyldiméthylamine

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Contact avec les yeux	Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières ouvertes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Contact avec la peau	Enlever les vêtements contaminés et rincer soigneusement la peau à l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée, consulter un médecin.
Inhalation	Transporter à l'air frais et maintenir au repos. Consulter un médecin si la gêne persiste.
Ingestion	Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Nocif en cas d'ingestion, irritation cutanée, réaction allergique cutanée (rougeur, démangeaisons, éruption), irritation des yeux (rougeur, douleur).

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Mousse, dioxyde de carbone, poudre sèche, eau pulvérisée.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser de jet d'eau plein ; il peut propager l'incendie.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non classé comme inflammable. Des fumées toxiques peuvent se dégager en cas d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

Les récipients exposés au feu peuvent être refroidis à l'eau. Porter un équipement de protection approprié.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuelle (voir rubrique 8).

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts, les eaux de surface ou le sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber les quantités importantes avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre et transférer dans des récipients. Traiter les déversements importants comme des déchets industriels.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Protection individuelle : voir rubrique 8. Élimination : voir rubrique 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Assurer une bonne ventilation lors de l'utilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Mélanger uniquement avec F2 OptiProp Super Bond Primer BASE selon le mode d'emploi. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stocker dans les récipients d'origine bien fermés. Tenir à l'écart des sources de chaleur et protéger du gel.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la fiche technique et le mode d'emploi.

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Aucune valeur limite d'exposition professionnelle n'est indiquée pour les composants de ce mélange.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	Assurer une bonne ventilation lors de l'utilisation.
Protection respiratoire	Non nécessaire dans des conditions normales d'utilisation avec une bonne ventilation.
Protection des mains	Porter des gants de protection en caoutchouc.
Protection des yeux	Porter des lunettes de sécurité. Protection des yeux et du visage conforme à la norme EN 166.
Protection de la peau	Porter des vêtements de protection appropriés.
Mesures d'hygiène	Se laver après utilisation et avant de manger. Ne pas manger, boire ni fumer sur le lieu de travail.

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Couleur	Incolore
Odeur	Inodore
pH (20 °C)	Pas de données disponibles
Point d'éclair	Pas de données disponibles
Densité relative (20 °C)	1,05
Solubilité dans l'eau	Pas de données disponibles
Viscosité	Pas de données disponibles
Autres propriétés	Pas de données disponibles

9.2 Autres informations

Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité	Le mélange avec F2 OptiProp Super Bond Primer BASE déclenche une réaction de durcissement exothermique (dégagement de chaleur, durée de vie en pot courte).
10.2 Stabilité chimique	Stable dans les conditions de stockage recommandées.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Des quantités mélangées importantes peuvent s'échauffer fortement. Ne mélanger que la quantité utilisée immédiatement et ne pas conserver le produit mélangé dans un récipient fermé.
10.4 Conditions à éviter	Chaleur et gel.
10.5 Matières incompatibles	Pas de données disponibles.
10.6 Produits de décomposition dangereux	Aucun connu dans des conditions normales de stockage et d'utilisation.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n

Toxicité aiguë	Voie orale : nocif en cas d'ingestion (Acute Tox. 4). Voies cutanée et inhalation : non classé.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Provoque une irritation cutanée (Skin Irrit. 2).
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux (Eye Irrit. 2).
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Peut provoquer une allergie cutanée (Skin Sens. 1).
Autres classes de danger	Mutagénicité sur les cellules germinales, cancérogénicité, toxicité pour la reproduction, toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique et répétée), danger par aspiration : pas de données disponibles.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien : aucune information disponible.

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1 Toxicité	Non classé comme dangereux pour le milieu aquatique. Aucun effet néfaste connu sur l'environnement en cas d'utilisation conforme aux instructions.
12.2 Persistance et dégradabilité	Pas de données disponibles.
12.3 Potentiel de bioaccumulation	Pas de données disponibles.
12.4 Mobilité dans le sol	Pas de données disponibles.
12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB	Le produit ne contient aucune substance PBT ou vPvB à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %.
12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien	Aucune information disponible.
12.7 Autres effets néfastes	Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Éliminer les quantités importantes comme déchets industriels conformément à la réglementation locale. Ne pas déverser dans les égouts.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

Non classé comme marchandise dangereuse au sens des réglementations relatives au transport des marchandises dangereuses (ADR/RID, ADN, IMDG, IATA).

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	Non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non applicable
14.5 Dangers pour l'environnement	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucune connue
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non pertinent

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classé et étiqueté conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP). Fiche de données de sécurité conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), annexe II, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour ce mélange.

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Informations sur la révision

Version 1.0 du 14.11.2026, établie par F2 ECO Trading GmbH. Remplace la version 09/2025. Modifications par rapport à la version précédente :

- Rubrique 1 : coordonnées du fournisseur mises à jour (fournisseur UE : F2 ECO Trading GmbH) ; numéros d'appel d'urgence ajoutés.
- Structure alignée sur l'annexe II de REACH modifiée par le règlement (UE) 2020/878 (16 rubriques).
- Rubrique 2 : mentions de danger et conseils de prudence indiqués avec leurs codes et dans la formulation du CLP.

- Nom du produit aligné sur la gamme de produits (auparavant « F2 Primer Activator »).
- Rubrique 2 : mention contradictoire concernant la classification supprimée ; mention d'avertissement et pictogramme alignés sur les mentions de danger.
- Rubrique 10 : informations sur la réaction de durcissement exothermique ajoutées.

Texte intégral des mentions de danger de la rubrique 2

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

Abréviations

ADN : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures. ADR : Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route. CLP : règlement (CE) n° 1272/2008. IATA : Association du transport aérien international. IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses. PBT : persistant, bioaccumulable et toxique. REACH : règlement (CE) n° 1907/2006. RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses. STOT : toxicité spécifique pour certains organes cibles. vPvB : très persistant et très bioaccumulable.

Remarque

Les informations de cette fiche de données de sécurité reposent sur l'état actuel de nos connaissances et sur la version précédente de cette fiche. Elles décrivent le produit du point de vue des exigences de sécurité et ne constituent pas une garantie des propriétés du produit. Pour plus d'informations, voir la fiche technique, le mode d'emploi et l'étiquette, ou contacter le fournisseur.